



Professeurs documentalistes Défendre notre spécificité et nos droits

**Jeudi 7 mars 2019
9h00/17h00 – Collège J.C. Izzo – Marseille**

***Journée animée par Virginie Pays
Responsable nationale documentation du SNES-FSU***

Référentiel de compétences professionnelles (2013), décret ORS (2014), Education aux médias et à l'information (2015), [circulaire de missions \(2017\)](#), structurent désormais le cadre réglementaire des professeurs documentalistes et actent la spécificité du métier de professeur documentaliste, reconnaissent son rôle pédagogique sans omettre de faire une place à l'information-documentation.

Force est de constater que malgré les discours et les nouveaux textes, il existe toujours un fort décalage entre le cadre institutionnel et la réalité quotidienne dans les établissements. L'EMI mise en place à la rentrée 2016 peine toujours à trouver une existence concrète. Quant à la réforme du collège, elle n'a pas offert de place ni aux professeurs documentalistes ni à l'enseignement de l'information-documentation. Et que penser de la réforme du lycée qui se prépare ? L'impasse semble belle et bien faite sur l'Information-Documentation !

Comment mettre concrètement en place l'EMI ? Et quid du lycée ? Quelle place pour l'Information-Documentation dans les évaluations (DNB, TPE) ? Comment éviter le bricolage local et assurer à tous les élèves une formation à l'Information-Documentation ? Comment faire reconnaître ses heures d'enseignement ? Comment imposer sa spécificité au sein des établissements ? Comment assurer son métier face aux prescriptions contradictoires ? Comment faire respecter ses droits ?

Nous vous proposons de prendre le temps d'une journée de stage syndical pour échanger sur nos expériences, nos analyses, et explorer les moyens de faire évoluer la situation des professeurs documentalistes et de la documentation.

Le stage est ouvert à tous, syndiqués du SNES-FSU et sympathisants. Pour y participer, il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence un mois à l'avance, soit avant le 7 février, et de se pré-inscrire sur s3aix@snés.edu. L'autorisation d'absence est de droit.

Analyse et propositions du SNES-FSU pour le métier de professeur documentaliste et pour l'Information-Documentation dans le Second degré :

le supplément [Professeur documentaliste](#) (décembre 2017)

la fiche [Documentation](#) (octobre 2018)